

Revue Générale

DE

L'ACÉTYLÈNE

Eclairage, Chauffage, Force Motrice

REVUE BI-MENSUELLE

des APPLICATIONS DE L'ACÉTYLÈNE, du CARBURE DE CALCIUM et des INDUSTRIES qui s'y RATTACHENT

ÉDITÉE PAR LA

Société des Publications Scientifiques et Industrielles

CAPITAL : 1.600.000 DE FRANCS

Administ.-Délégué : Francis LAUR, a. député de la Seine et de la Loire. | Directeur Général : Robert PITAVAL, Ingénieur civil des Mines.

PARIS — 23, RUE BRUNEL, 23 (Près de V'Étoile) — PARIS

ABONNEMENTS

FRANCE, Un An..... 10 FRANCS. — ÉTRANGER, Un An..... 12 FRANCS

Prix du Numéro du Jour : 0 fr. 50 —*— Numéro de Collection : 1 Franc

DIRECTEUR :

Robert PITAVAL

Ingénieur Civil des Mines

Paraissant le 10 & le 25

BUREAUX DE LA REVUE :

8, rue du Débarcadère
PARIS (7^e)

La reproduction des articles sans citation d'auteur et du journal est interdite.

SOMMAIRE

L'éclairage des villes par l'acétylène.
 Procédé pour la fabrication de l'acétylène à sec.
 Dispositif pour éviter l'explosion des lampes, bidons, etc., à
 pétrole et autres liquides inflammables.
 Dispositifs régulateurs-conomiseurs-épurateurs pour becs à
 acétylène et autres gaz riches.
 Projet de circulaire.
 Union Française des Acétylénistes.
 Liste des brevets.
 Prix de vente du carbure de calcium tout-venant.

L'éclairage des villes par l'acétylène

Parmi les entreprises qui font l'installation d'éclairage des villes à l'acétylène, la *Compagnie Urbaine* est celle qui a le plus développé ses opérations. Entravée depuis trois ans par des difficultés financières d'un ordre très spécial, cette société n'a pas étendu beaucoup le champ de son activité, mais elle n'en contrôle pas moins une quarantaine d'usines municipales dans notre pays. C'est parce que le sort de ces 40 installations ne nous est pas indifférent, au point de vue général de l'industrie de l'acétylène en France, que nous avons tenu à assister à l'assemblée des actionnaires de la Compagnie Urbaine qui

a eu lieu le 8 mai à la salle des Agriculteurs de France.

Après approbation des comptes de l'exercice 1905, se soldant par une perte de 8.367.04, l'Assemblée ordinaire a décidé l'émission de mille obligations privilégiées de 500-francs, quatre pour cent ; ces obligations, réservées par préférence aux actionnaires et créanciers de la Compagnie, seront émises à 350 fr. ; le remboursement aura lieu au pair en 40 années par tirages au sort, à partir du 1^{er} juin 1907.

L'Assemblée générale extraordinaire, qui a suivi immédiatement l'Assemblée ordinaire, a voté la réduction du capital social qui, de 5 millions, sera ramené à 1 million, chaque actionnaire recevant une action nouvelle pour 5 actions anciennes. La réduction de capital de 4 millions est destinée à amortir jusqu'à concurrence de 3.865.130 fr. 16 les comptes anciens, figurant au bilan du 31 décembre 1905 sous le titre de « Compte de régularisation générale ». L'excédent des 4 millions, soit 134.869 fr. 84 formera un compte de prévision pour pertes éventuelles et absorbera notamment : les pertes de l'exercice 1905 soit 8.367 fr. 04, divers comptes de liquidation d'ensemble 17.403 fr. 97, ainsi que les réductions d'actif résultant de la cession de certaines usines dont l'ex-



Chauffage à l'alcool et chauffage au pétrole

Une terrible crise agricole sévit encore en France et surtout en Allemagne et les remèdes proposés pour la combattre ont tous été plus ou moins inefficaces. Les économistes ont cru à tort ou à raison que le meilleur de ces remèdes serait la transformation de certains produits en alcool éthylique et l'utilisation de cet alcool dénaturé dans l'industrie. On ferait cesser ainsi la surproduction et la mévente et on empêcherait l'introduction du pétrole, combustible étranger.

Si par industrie, on avait sous-entendu des emplois nouveaux d'ordre chimique, on eût peut-être obtenu de bons résultats, mais en généralisant cette théorie, on la rendit inapplicable. La multiplicité des emplois de l'alcool industriel fut soutenue en France par des esprits sérieux, mais elle trouva son plus grand nombre de disciples en Allemagne. Les Allemands ont, il ne faut pas l'oublier, des méthodes de grandes cultures qui leur fournissent des rendements énormes, en disproportion absolue avec la consommation, ils devaient donc favoriser l'industrie alcoolique par tous les moyens possibles. En France, il n'en fut jamais ainsi; les engrais potassiques coûtent cher, les féculeries, les raffineries et les distilleries sont moins nombreuses et par suite l'alcool industriel ne fut jamais une nécessité vitale. Mais les Français suivent docilement, nul ne l'ignore, les conseils de leurs voisins d'Outre-Rhin, et croient aveuglément à l'excellence de leurs systèmes: nous avons donc pu lire dans les journaux français de longs rapports appuyés sur des colonnes de chiffres, et nous avons entendu des ingénieurs consciencieux nous conseiller la trinité alcoolique:

- 1° L'alcool d'éclairage;
- 2° L'alcool moteur;
- 3° L'alcool de chauffage.

Dans des notes précédentes, nous avons montré que l'éclairage à l'alcool était loin de présenter les nombreux avantages qu'on lui attribue. L'alcool moteur entrera bientôt dans le domaine de l'histoire ancienne et enfin l'emploi de l'alcool comme chauffage domestique constitue une absurdité. En effet, la chaleur dégagée par la combustion dans l'oxygène de 1 kg d'alcool pur, *anhydre*, ne dépasse pas 7.184 calories. Le même poids de gaz d'éclairage donnera près de 13.000 calories; le pétrole ordinaire plus de 11.000 calories; les terpènes de 10.700 à 10.900 calories. La disproportion entre les effets calorifiques de ces divers combustibles est déjà très grande, mais elle devient encore plus flagrante si on fait entrer en ligne de compte la composition réelle de l'alcool industriel, c'est-à-dire, si on ne considère plus l'alcool éthylique pur, mais bien le mélange alcool éthylique, traces d'alcool anylique et autres, méthylène dénaturant, benzine et eau, car le dénaturant ne fournit en brûlant que 5.307 calories par kg, et l'eau absorbe une notable quantité de cette chaleur dans le travail de la vaporisation.

Ces chiffres indiscutables ont déjà été publiés et pourtant ils n'ont pas suffi à convaincre tout le monde, je crois donc utile de reproduire les conclusions de la remarquable étude de M. Reverchon sur les concurrents de la houille (« Cosmos » 4 et 11 novembre 1905.)

« Au point de vue économique, les calorifères à pétrole ou à charbon de terre sont les meilleurs.

Lorsqu'on n'a pas besoin d'un chauffage continu, un bon poêle à gaz rend des services appréciés.....

Le pétrole est tout indiqué dans les campagnes où l'on n'a ni gaz, ni charbon de terre. Si l'état ne prélevait pas sur le pétrole un impôt exorbitant, ce serait vrai-

semblablement le véritable chauffage économique de l'avenir.

L'électricité a un prix de revient trop élevé, sans cela elle constituerait le chauffage idéal, sain, puissant, réglable à volonté et pas encombrant.

Il n'y a que l'alcool qui ne paraisse guère susceptible de se faire accepter, malgré les innombrables et innomables sources dont on l'extrait. Il est vrai que si l'alcool ne nous chauffe pas, il se rattrape largement en abrutissant dans notre civilisation un nombre toujours croissant de nos concitoyens. »

Joseph GIRARD.